



L'union du commerce cambrésien, Shop in Cambrai, dont le siège est situé 16, rue du 8 mai à Cambrai, organise une animation commerciale permettant de gagner des bons d'achat de 5€.

Cette opération est mise en place le samedi 4 décembre 2021 pour mettre en avant et soutenir les commerces cambrésiens.

L'animation sera ainsi nommée :

« **Joyeuses Fêtes avec vos commerçants Shop in Cambrai** »

Le présent règlement vise à préciser les conditions d'attribution et d'utilisation des bons d'achat offerts par la Ville de Cambrai et ce dans la limite de l'enveloppe financière de 13500€.

PRINCIPE DE L'ANIMATION ET LOTS :

L'animation consiste à récompenser les clients sous forme de bons d'achats « Joyeuses Fêtes avec vos commerçants Shop in Cambrai ».

Ces bons d'achats seront valables du samedi 4 au mardi 7 décembre 2021.

13 500€ de bons d'achat sont à gagner.

Shop in Cambrai donne 1000 bons de 5€ (Tampon Shop in au verso).

Les adhérents qui participent donnent chacun 20 bons de 5€, leur cachet commercial respectif est appliqué au verso.

Les bons d'achat tamponnés Shop in Cambrai sont valables chez tous les commerçants participants, dont la liste est disponible sur le site : shopincambrai.fr

Sans montant minimum d'achat.

Les bons tamponnés par les commerçants, sont utilisables dans le magasin correspondant au cachet commercial. Le commerçant se réserve le droit d'appliquer un montant minimum d'achat pour effectuer la remise de 5€.

Les enseignes de plus de 400 mètres carrés, (Auchan, Cora, Lidl, Aldi, Electro Dépôt et autres), les stations essence, les produits pharmaceutiques, hors parapharmacie, optiques et audioprothèses concernés par des prises en charge de remboursement, le tabac, et cigares, ne sont pas concernés par cette opération.

DATE, LIEU ET DÉROULEMENT DE L'OPÉRATION :

L'animation commerciale se déroulera le 4 décembre 2021.

Les bons d'achats seront remis par des membres bénévoles de Shop in Cambrai, dans un chalet situé à l'entrée de la rue Neuve, et uniquement le samedi 4 décembre à partir de 9h, jusqu'à épuisement du stock.

L'offre commerciale s'adresse à tous clients ayant effectué des achats d'un montant minimum par ticket de caisse de 30€ d'achats et plafonnés à un maximum de 150€.

Soit un ticket par tranches de 30€ d'achats et sur présentation du ticket de caisse indiquant l'enseigne du commerce, le montant de leurs achats et la date du jour (4 décembre 2021).

PRÉCISIONS RELATIVES AUX TICKETS DE CAISSE OU FACTURES :

- Pas de cumul de tickets possible
- L'attribution des bons d'achat ne sera possible que pour les tickets de caisse compris entre 30€ et 150€, et uniquement la journée du samedi 4 décembre 2021.
- Il est convenu que les tickets de caisse présentant une remise commerçant ou l'utilisation de bons d'achat déduit du montant total, seul le montant payé sera pris en compte.
- Les factures manuscrites devront être conformes à la législation, à savoir : être numérotées, datées, signées et comporter les références du commerçant, n° siret, n° tva, adresse, mode de paiement.

PRÉCISIONS RELATIVES AUX BONS D'ACHAT ET À LEUR UTILISATION :

Les bons d'achat ne pourront pas être attribués sous une autre forme que celle prévue au présent règlement.

Les bons d'achat obtenus seront utilisables LES 4-5-6 et 7 décembre 2021.

Pas de rendu-monnaie sur les bons d'achat.

Shop in Cambrai se réserve le droit de reporter ou d'annuler l'opération.

Shop in Cambrai ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte des bons d'achats « Joyeuses Fêtes avec Shop in Cambrai ».

Toute difficulté d'interprétation du présent règlement est de la compétence de Shop in Cambrai.

Si d'aventure, un fort engouement de l'opération commerciale impliquerait l'épuisement prématuré des « Joyeuses Fêtes avec Shop in Cambrai » et de l'enveloppe financière de 13000€, l'opération se verrait écourtée de fait.

RESPONSABILITÉ :

Shop in Cambrai ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou s'événement indépendant de sa volonté, si elle était amenée à annuler, écourter, prolonger, reporter la présente animation ou en modifier les conditions.

DEPOT, CONSULTATION ET ACCEPTATION DU RÈGLEMENT :

La participation à cette animation commerciale implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le présent règlement est déposé et affiché à la Maison des Métiers d'art, 20 rue Neuve à Cambrai et est consultable en ligne sur le site : shopincambrai.fr

JURIDICTIONS COMPÉTENTES :

Le présent règlement est soumis à la loi française. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend né de l'interprétation ou l'exécution des dispositions du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, le Tribunal Administratif de Lille sera seul compétent